

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE GERZAT**  
**DU 26 SEPTEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean ALBISETTI, Maire.

Madame Christine DAMOTTE est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.  
Après approbation à l'unanimité, du compte rendu du Conseil Municipal du 29 août 2016, l'ordre du jour est examiné.

-----

**Admission en non-valeur** : afin de régulariser des titres irrécouvrables, le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé l'admission en non-valeur de six opérations pour un total de 1 400 € sur le budget communal et treize factures en assainissement pour un montant de 8 445 €.

**Décision modificative N°2 Commune et N°1 Assainissement** : afin de procéder à différentes régularisations comptables demandées par la trésorerie, le Conseil Municipal, à l'unanimité a accepté une décision modificative qui s'équilibre à 56 720 € en fonctionnement et 174 820 € en investissement sur le budget communal. Sur le budget assainissement, la décision modificative s'équilibre à 68 450 € en fonctionnement et 221 050 € en investissement.

**Information marchés publics** : Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal des deux marchés qu'il a signé lors du dernier trimestre : travaux de VRD, programme 2016 (152 793 € TTC) et les travaux de maçonnerie pour la rue du Feu (32 886 € TTC).

**Convention de gestion Marais de Lambre** : suite à la présentation faite en préambule par la LPO, le Conseil Municipal à l'unanimité, a validé le plan de gestion pour l'espace naturel sensible du Marais de Lambre. Celle-ci s'étalera de 2017 à 2021 et permettra de développer ce site, d'améliorer la biodiversité et de permettre la sensibilisation des différents publics.

**Avancement de grades** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- suite à la réussite d'un examen professionnel, de créer cinq postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et la suppression de cinq postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
- suite à la promotion interne, la modification du tableau des effectifs suivante :

CREATION	SUPPRESSION
1 poste d'adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste d'adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe
2 postes d'ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	2 postes d'ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe
3 postes d'adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	3 postes d'adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe
1 poste d'adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste d'adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe
3 postes d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	3 postes d'adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe
4 postes d'adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	4 postes d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe
1 poste d'agent de maîtrise principal	1 poste d'agent de maîtrise

**Création de poste** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe qui permet de pérenniser un contrat unique d'insertion et de pallier un futur départ en retraite.

**Questions diverses** :

**Sécurité des manifestations** : à la demande de Jean-Patrick GRENIER concernant la mise en place d'un contrat global avec les associations pour l'emploi d'agents de sécurité lors des locations du théâtre Cornillon, Monsieur le Maire a proposé qu'un groupe de travail se penche sur ce sujet.

-----